

**MAIRIE DE MOURET**

**12330**

Tél. 05.65.69.82.86



**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du Jeudi 21 janvier 2021**

**Présents 13 :**

Mmes BOSCH Claudine, COMBOUL Brigitte, LAVERNHE Céline, LE CAM Laurence, MELAC Pauline.  
Messieurs BOUSQUET Guillaume, CAPELLE Florent, COSTES Jean Michel COSTES Jérôme,  
CASTANIER Fernand, FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent.

**Absents excusés 2 :** M. CARLES Laurent, Mlle LESTRADE Sylvie

**1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 10 décembre 2020.**

Approbation à l'unanimité des conseillers présents.

**2- Demande DETR 2021**

**2-1 Travaux voiries 2021**

M. le Maire présente le programme des travaux voirie 2021 défini par la commission travaux et rappelle le contexte particulier de ces travaux.

Ces travaux 2021 concernent la voie communale n°52 (route de la Jugie) et la VC 47 (route des Antérieurs et l'Evescat) qui desservent des maisons et corps de ferme maintenant habités.

Ces voies ont fait l'objet antérieurement de terrassement et d'empierrement, les travaux 2021 consistent à réaliser un revêtement tri-couche précédé d'un reprofilage et d'une préparation de l'emprise des voies.

Comme suite à la consultation d'entreprises spécialisées ; sur la base des offres reçues et de financements d'État possibles, définis par circulaire préfectorale 24 décembre 2020, monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement ci-dessous et de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021.

PLAN DE FINANCEMENT (€ HT)					
DEPENSES(€)		RECETTES (€)			
Nature	Montant	Nature	Base	Taux	Montant
Travaux préparation	2 781.00	DETR 2021	43 485.90	30%	13 045.00
Revêtement tri couche et reprofilage de la surface en TV 0/20	40 704.90	Emprunt 2021			30 440.90
Total Dépenses HT €	43 485.90	Total Recettes HT €			43 485.90

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents approuve le programme ci-dessus, et autorise M. le Maire à déposer le dossier de subvention prévu au plan de financement de l'opération.

**2-2 Adressage**

Monsieur le maire rappelle que l'amélioration du service rendu aux concitoyens de la commune reste une préoccupation permanente des élus. La mise en place d'un plan d'adressage sur toute la commune y contribue favorablement.

La localisation des immeubles par une adresse précise et normée renforce la sécurité et contribue à l'efficacité des services publics.

Le conseil municipal a fait appel aux services spécialisés de Poste pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner sur ce dossier afin qu'il soit réalisé sur l'année 2021. Une première réflexion (dénomination des rues et lieux-dits) déjà initiée devrait faciliter le déroulement des diverses opérations.

Monsieur le maire présente l'estimatif des dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet pour un montant de 7466.42 € HT soit 8 959.70€ TTC.

Il propose de solliciter une subvention auprès de l'État, dans le cadre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2021 (D.E.T.R)

PLAN DE FINANCEMENT (€ HT)					
DEPENSES(€)		RECETTES (€)			
Nature	Montant	Nature	Base	Taux	Montant
Assistance réalisation plan d'adressage	1800.00	DETR 2021	7467.42	50%	3733.21
Fourniture et mise en place Plaque numéros et panneaux des rues	5666.42	Autofinancement	7467.00	50%	3733.21
Total Dépenses HT (€)	7466.42	Total Recettes HT (€)			7466.42

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le projet ainsi que le plan de financement, et autorise M. le Maire à solliciter la subvention d'État (DETR 2021) auprès de la préfecture de l'Aveyron.

### 3- Demande subvention pour acquisition radar pédagogique (FAL)

Monsieur le maire précise que suite aux diverses interpellations des élus par nos concitoyens concernant la vitesse circulation des véhicules à moteur sur plusieurs secteurs de la commune, le conseil municipal a sollicité l'assistance des services Aveyron Ingénierie pour réaliser une étude. À partir de diverses mesures et de la configuration des lieux, des préconisations seront proposées au conseil municipal.

L'acquisition d'un radar pédagogique installé temporairement et successivement sur les routes les plus fréquentées de la commune va permettre de sensibiliser les conducteurs, mais aussi de collecter des indicateurs permettant d'affiner les données de circulation.

Ce type d'équipement participant à l'amélioration de sécurité routière, est éligible au FAL (Fond d'Aménagement Local) du Conseil Départemental de l'Aveyron.

Monsieur le maire présente le coût d'achat du radar pédagogique suite à diverses consultations soit un montant de **2074.40 € HT** 2489.28 € TTC et propose de solliciter une subvention de 40% auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le projet et donne leur accord à M. le Maire pour solliciter l'aide financière du Conseil Départemental

### 4- Urbanisme-Financement d'extension des réseaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'urbanisme pour rénovation d'une ancienne maison d'habitation et transformation de la grange en habitation secteur du Langousty.

IL précise qu'en application de la réglementation en vigueur il a émis un avis défavorable au certificat d'urbanisme déposé par un acquéreur potentiel.au motif que les réseaux ne sont pas à proximité de la parcelle (Eau - Électricité) et qu'une extension des réseaux est nécessaire.

Toutefois le projet est réalisable si la municipalité donne un avis favorable et accepte de cofinancer la réalisation des réseaux nécessaires à la viabilisation de ce terrain. Il rappelle que depuis la parution de cette loi les conseils municipaux antérieurs ont toujours refusés cette pratique. En effet faire usage de cette méthode ne peut être qu'exceptionnellement mis en œuvre quand il s'agit d'un projet d'intérêt général. À l'inverse la collectivité en finançant un projet privé participe à la valorisation du bien et crée un précédent. Par ailleurs toute convention financière de rétrocession des frais par la propriétaire à la collectivité présente un risque juridique, et être jugée illégale en cas de contentieux.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la législation actuelle, relative à ce type de dossier valide la position antérieure de ne pas donner une suite favorable aux financements

d'extensions de réseaux pour des projets privés et rejette unanimement le principe de convention financière.

#### **5- Éclairage public, Choix des équipements « La Garibal-Les Landes »**

Monsieur le Maire présente les différents luminaires présélectionnés compatibles avec l'environnement des lieux étant entendu qu'une petite crose en tête de mât est nécessaire pour un éclairage homogène de la voie. La teinte sera rouge saumon ou apparentée.

#### **6- Distribution des sacs-poubelles**

La distribution des sacs-poubelles aura lieu le samedi 6 février 2021

(Sous réserve des conditions sanitaires du moment).

Quatre points de retrait possibles pour les habitants

- Salle des Fêtes du Grand Mas.
- Salle des Fêtes de Mouret.
- Vallée de Cruou, Petit Versailles.
- Secteur la Garibal, parking filature des Landes.

Un flyer inclus dans le bulletin municipal rappellera ces dates.

#### **7- Informations diverses.**

##### **7.1 Bulletin Municipal 2021.**

Un exemplaire du bulletin municipal 2021 est remis à chaque membre. Monsieur le maire félicite l'équipe communication pour l'excellent travail réalisé et plus particulièrement Céline et Pauline pour la nouvelle conception et la mise page.

Le bulletin sera distribué par les conseillers dans chaque foyer de la commune au cours de la dernière semaine de janvier.

##### **7.2- Demande passage rallye moto les 16 et 17 juillet 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux riverains opposés au passage du rallye moto, l'épreuve spéciale de Mouret (même tracé qu'en 2018) n'aura pas lieu. Le passage sur notre commune s'effectuera uniquement en parcours liaison lors des trois boucles.

##### **7.3 Rallye Vallon de Marcillac**

M. le Maire présente le courrier de l'Association Rallye du Vallon (ARVM) qui sera adressé, à la demande de la municipalité, à chaque foyer bloqué par la fermeture des routes départementales (RD13 et 548) lors du passage du rallye sur la commune le dimanche 28 mars 2021.

##### **7.4 Rénov Occitanie**

M. Fontaine présente le PowerPoint de la région concernant l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leur logement.

Un guichet unique (l'ADIL de l'Aveyron pour le secteur centre ouest Aveyron), permet aux foyers éligibles (40% de gain d'énergie) de bénéficier d'une assistance technique et administrative, financée par la Région Occitanie, tout le long du projet. (Conseils, étude énergétique, définition de l'opération et plan de financement, accompagnement et suivi des travaux, contrôle des résultats)

##### **7.5 PETR et projet Photovoltaïque.**

M. Fontaine, représentant de la CCCM au PETR Centre Ouest, indique au conseil municipal que la production d'électricité photovoltaïque fait partie des programmes du PETR pendant la période 2020-2026.

Ce sujet étant également inscrit à notre programme municipal, M. Fontaine précise que les projets communaux (toitures de bâtiments communaux, construction d'un équipement au sol sous formule participative) sont enregistrés par le PETR. Une information du PETR sur ce thème va prochainement être organisée à l'échelle de CCCM

### **7.6 Vente SAFER**

Un acquéreur des terrains communaux sur le secteur de Gipoulou dont la vente a été confiée à la SAFER ne souhaite plus pour des raisons personnelles acheter les parcelles qu'il s'était engagé à acquérir, et souhaite connaître l'avis de la municipalité sur cette demande de désistement. Le conseil municipal s'en remet à l'avis de la SAFER, mais ne souhaite pas relancer une procédure de vente.

### **7.7 Extinction éclairage public**

Dans le cadre du contrat d'entretien de l'éclairage public le SIEDA propose aux communes adhérentes de faire procéder aux changements d'heure d'extinction de l'éclairage public. Notre commune a demandé d'avancer l'extinction d'une heure donc 22 h 30 jusqu'à 6 heures pendant les horaires d'hiver. Pas de modification pendant les horaires d'été soit 23 h 30 à 5 h 30.

### **7.8 Travaux voiries Communauté des Communes de Conques-Marcillac- route de Mousset**

Les travaux de réparations de l'éboulement à Béninie sur la route intercommunautaire de Mousset, sont enfin en cours de réalisation (Création d'un enrochement de soutien de la voie). La Communauté de Communes Conques Marcillac supervise et prend en charge l'ensemble des coûts de ce chantier.